

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03.093

**Ecole d'art de
GrandAngoulême :**
tarifs 2016/2017

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.093**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

ECOLE D'ART DE GRANDANGOULEME : TARIFS 2016/2017

Les droits d'inscription et frais de scolarité de l'école d'art de GrandAngoulême actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n°137 du 2 avril 2015.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 24 février 2016,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 9 mars 2016,

Je vous propose :

DE CHANGER l'intitulé « frais d'inscription » en « frais de dossier d'inscription ». La cotisation de l'élève se compose des frais de dossier d'inscription et des frais de scolarité.

D'AUGMENTER de 2% les frais de scolarité applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2016/2017 comme indiqués dans les tableaux en annexe et d'arrondir les montants à la décimale supérieure.

DE MAINTENIR les frais de dossier d'inscription des élèves et les frais de dossier d'inscription à la classe prépa à 50 €.

DE MAINTENIR le supplément forfaitaire « terre » à 30 € pour les ateliers terre/céramique/modèle vivant terre.

DE MAINTENIR le supplément forfaitaire « modèle vivant » à 20 € pour les ateliers de modèle vivant.

D'AUGMENTER le tarif de l'atelier supplémentaire de 60 € à 62 €.

DE CONSERVER les frais de dossier d'inscription aux ateliers de vacances à 20 € par personne.

D'AUGMENTER le tarif des ateliers de vacances de 40 € à 41 € (1/2 tarif pour les enfants).

D'AUGMENTER les frais de scolarité des ateliers « Parcours lycée » de 168,40 € à 171,80 €.

D'AUGMENTER les frais de scolarité de la classe prépa de 316,60 € à 323 €, soit 2% d'augmentation.

- **Dans l'annexe 2**

DE MAINTENIR les modalités particulières concernant l'allocation d'étude.

L'Allocation d'étude pour les élèves domiciliés sur Le GrandAngoulême, vise à réduire les coûts d'accès à l'école en appliquant aux tarifs une dégressivité en fonction d'un quotient familial (QF) qui est celui calculée par les services d'action sociale de la caisse des allocations familiales. Il comprend deux seuils :

- Q.F inférieur ou égal à 500 € : tarif le plus bas,
- Q.F compris entre 501 € et 650 € : tarif réduit intermédiaire,
- Q.F supérieur à 650 € plein tarif.

Les familles concernées, devront produire une attestation de la CAF comportant le montant du quotient familial, sauf si celui-ci est supérieur à 650€.

DE PRECISER :

- que « le domicile de l'élève mineur non émancipé est celui de ses parents »,
- que le dossier de demande tarification selon le quotient familial et le justificatif de la caisse d'allocations familiales précisant le montant du QF 2016, devront être joints au dossier d'inscription. Aucune demande ne pourra être prise en considération ultérieurement, le tarif normal sera appliqué sans possibilité de remboursement partiel.
- que les familles non résidentes sur la GrandAngoulême mais qui y sont par ailleurs contribuables bénéficient :
 - du tarif GrandAngoulême
 - de l'application des tarifs liés au quotient familial

I – Structure des tarifs

DE PRECISER que :

- la base de calcul des frais de scolarité dans le cas de l'inscription à plusieurs ateliers ou de l'application du tarif « 2 élèves et plus de la même famille » se rapporte à la tarification de l'atelier le plus long en durée horaire.
- Les frais d'inscription seront à verser en même temps que le dépôt de dossier d'inscription (à partir de fin juin), et ne seront pas remboursables en cas de désistement.
- Les frais de scolarité non versés au 30 novembre seront majorés de 10%.
- Les élèves inscrits après le 30 novembre acquitteront leurs frais de dossier d'inscription lors du dépôt de dossier, et les frais de scolarité dans les deux mois suivants. En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.
- Les élèves inscrits après le 1^{er} janvier acquitteront leur frais de dossier d'inscription de 50€ lors du dépôt du dossier, et acquitteront les frais de scolarité réduit de 30% dans les deux mois suivants. En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.
- Les élèves inscrits après le 1^{er} avril acquitteront leur frais d'inscription de 50€ lors du dépôt du dossier, et acquitteront les frais de scolarité réduit de 60% dans le mois suivant. En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.
- un élève démissionnaire après le 30 octobre ne peut être dispensé du paiement des frais de scolarité, ni remboursé des sommes déjà versées.
- Un élève n'ayant suivi aucun cours ou démissionnaire avant le 30 octobre pourra obtenir sur demande motivée, l'annulation ou le remboursement de tout ou partie de la facturation des frais de scolarité.
- Toute absence de paiement pour l'année scolaire en cours entraînera la non-réinscription de l'élève l'année suivante.

- ❑ Les élèves inscrits au « parcours lycée » ont libre accès aux ateliers de leurs choix et aux ateliers de vacances, ceux-ci entrant dans le cadre de leur formation, et dans la limite des places disponibles.
- ❑ Les élèves inscrits dans un lycée de l'agglomération et qui ont l'option « arts plastiques » bénéficient du tarif GrandAngoulême pour les frais de scolarité. Lors de leur inscription, un certificat attestant qu'ils sont bien inscrits dans un lycée du GrandAngoulême avec l'option « arts plastiques » devra être fourni.
- ❑ Dans le cadre de projets et ateliers transversaux les professeurs sont autorisés à suivre les ateliers de leurs collègues à titre gratuit.

DE MODIFIER les modalités d'acquittement en plusieurs fois de la façon suivante :

- en trois fois au 30 septembre, 30 octobre et au 30 novembre pour les élèves inscrits avant fin septembre.
- en deux fois pour les élèves inscrits après le 30 novembre et le 1^{er} janvier.
- en 1 fois pour les élèves inscrits après le 1^{er} avril.

D'ACCORDER une réduction de 50% aux enfants et étudiants participant aux workshop et ateliers de vacances.

D'AJOUTER que :

- ❑ Les étudiants de la classe prépa acquitteront leurs frais de dossier d'inscription et leurs frais de scolarité lors de la confirmation de leur inscription en juillet et ne seront pas remboursables en cas d'annulation.

II – Frais de droit d'inscription et frais de scolarité

Voir tableau en annexe 1.

III – Allocation d'étude

Voir tableau en annexe 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2016	<u>Affiché le :</u> 31 mars 2016

TARIFS 2016/2017
 ECOLE D'ART
 DE GRANDANGOULEME

ANNEXE 1

		2015/2016		2016/2017	
		GrandAngoulême	Hors GrandAngoulême	GrandAngoulême	Hors GrandAngoulême
FRAIS DE DOSSIER D'INSCRIPTION		50€ / famille		50€ / famille	
FRAIS DE SCOLARITE		2015/2016		2016/2017	
<i>Elèves - 18 ANS et Etudiants jusqu'à 22 ANS + Apprentis Poitou-Charente ateliers hebdomadaires de septembre à juin sur 33 semaines</i>				Augmentation 2% arrondi à l'unité >	
1 enfant	1 Atelier	110,30 €	169,40 €	112,60 €	172,80 €
2 enfants et plus de la même famille	1 Atelier	189,30 €	297,00 €	193,10 €	303,00 €
ADULTES					
1 élève adulte	1 Atelier de 2H	117,30 €	175,30 €	119,70 €	178,90 €
	1 Atelier de 2h30	132,90 €	199,10 €	135,60 €	203,10 €
	1 Atelier de 3H	148,50 €	222,90 €	151,50 €	227,40 €
2 élèves et plus de la même famille (dont le 1er est l'élève adulte)	1 Atelier de 2H	197,10 €	300,40 €	201,10 €	306,50 €
	1 Atelier de 2h30	224,50 €	341,60 €	229,00 €	348,50 €
	1 Atelier de 3H	251,70 €	382,80 €	256,80 €	390,50 €
Supplément forfaitaire terre - céramique et modèle vivant terre en sus des frais de scolarité		30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Supplément forfaitaire modèle vivant en sus des frais de scolarité		20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
ATELIER SUPPLEMENTAIRE - ATELIER DE VACANCES					
Atelier supplémentaire	1 Atelier	60,00 €	60,00 €	62,00 €	62,00 €
Ateliers de vacances - Worshop	Frais de dossier d'inscription	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
1 atelier de 15h/semaine	Atelier	40,00 €	40,00 €	41,00 €	41,00 €
PARCOURS LYCEE					
Frais de dossier d'inscription aux ateliers Parcours Lycée		50€ / famille	50€ / famille	50€ / famille	50€ / famille
Frais de scolarité : Ateliers Parcours Lycée	Forfait annuel	168,40 €	168,40 €	171,80 €	171,80 €
COURS PREPARATION AUX GRANDES ECOLES					
Frais d'inscription aux entretiens d'admission		20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Frais de dossier d'inscription à la Classe Prépa		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Frais de scolarité : Classe prépa	Forfait annuel	316,60 €	316,60 €	323,00 €	323,00 €

ANNEXE 2

ALLOCATION D'ETUDE 2016/2017
ECOLE D'ART
DE GRANDANGOULEME

Quotient familial		GrandAngoulême	Frais de Scolarité	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	Frais de Scolarité	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles		
			2015/2016			2016/2017				
									Augmentation de 2% arrondi à l'unité >	
A	jusqu'à 500€	Moins de 18 ans		Enfants scolarisés - 18 ans et Etudiants jusqu'à 22 ans						
		1 élève	1 Atelier	110,30 €	69,70 €	40,60 €	112,60 €	71,10	41,50	
		2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier	189,30 €	117,10 €	72,20 €	193,10 €	119,50	73,60	
			Plus de 18 ans		Plus de 18 ans					
	1 élève	1 Atelier 2H	117,30 €	69,70 €	47,60 €	119,70 €	71,10 €	48,60 €		
		1 Atelier 2H50	132,90 €	79,10 €	53,80 €	135,60 €	80,70 €	54,90 €		
		1 Atelier 3H	148,50 €	88,20 €	60,30 €	151,50 €	90,00 €	61,50 €		
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 2H	197,10 €	117,10 €	80,00 €	201,10 €	119,50 €	81,60 €		
		1 Atelier 2H50	224,50 €	132,80 €	91,70 €	229,00 €	135,50 €	93,50 €		
		1 Atelier 3H	251,70 €	148,50 €	103,20 €	256,80 €	151,50 €	105,30 €		
	B	de 501€ à 650€	Moins de 18 ans		Enfants scolarisés - 18 ans et Etudiants jusqu'à 22 ans					
			1 élève	1 Atelier	110,30 €	38,30 €	72,00 €	112,60 €	39,10 €	73,50 €
2 élèves et plus de la même famille			1 Atelier	189,30 €	60,50 €	128,80 €	193,10 €	61,70 €	131,40 €	
			Plus de 18 ans		Plus de 18 ans					
1 élève			1 Atelier 2H	117,30 €	38,40 €	78,90 €	119,70 €	39,20 €	80,50 €	
		1 Atelier 2H50	132,90 €	43,70 €	89,20 €	135,60 €	44,60 €	91,00 €		
		1 Atelier 3H	148,50 €	48,70 €	99,80 €	151,50 €	49,70 €	101,80 €		
2 élèves et plus de la même famille		1 Atelier 2H	197,10 €	60,40 €	136,70 €	201,10 €	61,60 €	139,50 €		
		1 Atelier 2H50	224,50 €	69,10 €	155,40 €	229,00 €	70,50 €	158,50 €		
		1 Atelier 3H	251,70 €	77,80 €	173,90 €	256,80 €	79,40 €	177,40 €		